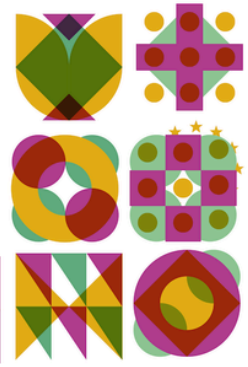




**10^{ÈMES} RENCONTRES EUROPÉENNES
DE LA PARTICIPATION**

DIJON

**du 23 au 25
novembre
2026**



**Décider ensemble,
une promesse tenable ?**



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PARTICIPANT.E.S

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités d'inscription et de participation à l'événement « Rencontres Européennes de la Participation », organisé du 23 au 25 novembre 2026 à Dijon par l'association Décider ensemble (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute inscription à l'événement, qu'elle soit réalisée via la billetterie en ligne Weezevent ou dans le cadre d'une demande de devis suivie de l'émission d'un bon de commande. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Article 3 – Identification de l'organisateur

L'événement est organisé par l'association Décider ensemble, dont les coordonnées sont les suivantes : 77 rue de Lille 75007 – PARIS – rencontres@deciderensemble.com - Siret 490 287 299 00054

Article 4 – Modalités d'inscription

L'inscription peut être effectuée soit directement sur la billetterie en ligne via la plateforme Weezevent, soit par le biais d'une demande de devis.

Une inscription effectuée via la billetterie en ligne, est considérée définitive une fois le paiement complet réalisé. Une inscription effectuée par devis, notamment pour les collectivités ou organismes soumis à des règles de commande publique, est considérée définitive une fois la réception par l'Organisateur d'un bon de commande dûment validé.

Article 5 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Dans le cadre d'une inscription en ligne, le paiement est exigible immédiatement et conditionne la validation de l'inscription.

Pour les inscriptions effectuées via bon de commande, une facture est émise après l'événement et déposée sur la plateforme Chorus Pro, accompagnée du bon de commande correspondant. Le règlement est effectué par l'Acheteur dans les délais réglementaires en vigueur.





Article 6 – Prestations incluses

L'inscription à l'événement donne accès à l'ensemble des conférences, ateliers et temps off organisés du 23 au 25 novembre 2026. Elle inclut également les petits-déjeuners des 24 et 25 novembre, le cocktail du 23 novembre, le déjeuner du 24 novembre, le déjeuner sous forme de lunch bag du 25 novembre (sous réserve de réservation via l'application), ainsi que les pauses café des 24 et 25 novembre 2026.

Toute prestation non expressément mentionnée dans le présent article n'est pas incluse dans le prix de l'inscription.

Article 7 – Confirmation de l'inscription

Dans le cadre d'une inscription par la billetterie en ligne, un billet électronique est adressé par courrier électronique après validation du paiement. Dans le cadre d'une inscription par devis, une confirmation est envoyée après réception du bon de commande par l'organisateur via courrier électronique.

Les inscriptions sont nominatives et ne peuvent être utilisées par une autre personne sans en informer préalablement l'organisateur.

Les participants recevront un accès à l'application dédiée à l'événement qui permettra de sélectionner les ateliers.

Article 8 – Conditions d'accès à l'événement

L'accès à l'événement est réservé aux personnes dûment inscrites. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement ou de contrevenir aux règles de sécurité.

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer aux ateliers.

L'événement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes concerné-e, merci de nous contacter.

Article 9 – Annulation, modification et report

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à l'Organisateur. En cas d'annulation intervenant jusqu'au 23 Octobre 2026 inclus (sur présentation d'un justificatif), un remboursement intégral pourra être accordé. **Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.**

Toutefois, l'acheteur conserve la possibilité de remplacer le participant inscrit à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement l'Organisateur et de communiquer les informations du nouveau participant.

En cas d'annulation de l'événement par l'Organisateur, les sommes versées seront intégralement remboursées. En cas de report, les inscriptions resteront valables et/ou remboursées pour la nouvelle date.





Article 10 – Responsabilité

L'organisateur ne peut pas être tenu responsable si l'événement est annulé en cas de force majeure. Dans tous les cas, sa responsabilité est limitée au remboursement du montant de l'inscription.

Article 11 – Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation de l'événement, l'Organisateur est amené à collecter et traiter des données personnelles relatives aux participants conformément au règlement RGPD. Ces données sont utilisées exclusivement au sein de l'association.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant l'Organisateur à l'adresse indiquée.

Article 12 – Droit à l'image

Des photographies et captations vidéo sont susceptibles d'être réalisées dans le cadre de l'événement à des fins de communication.

Afin de respecter le choix des participants, un dispositif de signalement est mis en place. Les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les images sont invitées à apposer, de manière visible sur leur badge, une gommette mise à disposition à l'accueil de l'événement. L'Organisateur s'engage à respecter ce signalement et à ne pas diffuser d'images permettant d'identifier les personnes concernées. En l'absence de signalement, les participants autorisent l'Organisateur à utiliser leur image, sans contrepartie financière, pour toute communication liée à l'événement.

Article 13 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront saisis.





NOS CONTACTS

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires :



01 48 42 05 00



rencontres@deciderensemble.com



www.deciderensemble.com



Décider ensemble

